

Société neuchâteloise de géographie
Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel



GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

MIGRATIONS CONTEMPORAINES

GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

MIGRATIONS CONTEMPORAINES

TEXTES RÉUNIS PAR ROMARIC THIÉVENT ET ÉTIENNE PIGUET

N° 2, 2009

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE ET
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL**

EDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2009
Case postale 5
2002 Neuchâtel 2
Suisse
www.aphil.ch
www.aphilrevues.ch

© Société neuchâteloise de géographie, www.s-n-g.ch
© Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/geographie

Géo-Regards: revue neuchâteloise de géographie est une revue à comité de lecture issue de la fusion du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et de *Géo-Regards: cahiers de l'Institut de géographie*.

N° 2, 2009

ISSN 1662-8527

Abonnements	L'adhésion à la Société neuchâteloise de géographie comprend l'abonnement à <i>Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie</i> . Cotisations annuelles : membre ordinaire : 35.- ; couple : 60.- ; étudiant-e : 20.- Abonnement (sans adhésion) : 33.- Société neuchâteloise de géographie Case postale 53 2006 Neuchâtel www.s-n-g.ch
Vente directe et librairies	Éditions Alphil-Presses universitaires suisses Case postale 5 2002 Neuchâtel 2 commande@livresco.ch
Vente version électronique	www.aphilrevues.ch
Comité scientifique et de rédaction	Roger Besson, Katia Chardon, Frédéric Chiffelle, Antonio da Cunha, Blaise Dupuis, Pierre-Yves Jeanneret, Béatrice Lapray, Sophie Marchand, André Pancza, Etienne Piguët, Raffaele Poli, Mark Reinhard, Patrick Rérat, Hubert Rossel, Jean Ruegg, Ola Söderström, Romaric Thiévent, Odile Tissot-Daguette.
Rédacteur	Patrick Rérat
Traduction des résumés	Hubert Rossel et Mathias Schreier
Photos de couverture	Patrick Rérat, 2009
Graphisme et mise en page	Nusbaumer-graphistes sàrl, Delémont - www.nusbaumer.ch
Responsable d'édition	Alain Cortat, Editions Alphil-Presses universitaires suisses

EDITORIAL : MIGRATIONS CONTEMPORAINES

Le canton de Neuchâtel ne serait pas loin des premières places si un classement mondial des régions d'immigration était effectué ! La proportion de personnes nées à l'étranger – estimée à un bon quart – y est en effet particulièrement élevée. Si ce même classement était appliqué aux villes – lieux par excellence d'arrivée des migrants – La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel côtoieraient des métropoles aussi fameusement cosmopolites que Londres ou Bruxelles. Il était dès lors tout naturel que ce numéro de Géo-Regards – revue neuchâteloise de géographie – se penche sur différentes facettes du phénomène migratoire à Neuchâtel et en Suisse et les mettent en perspective avec des enjeux touchant toutes les régions d'immigration dans le monde. Fruits des travaux de chercheurs tous actifs à Neuchâtel mais venant d'horizons disciplinaires différents (géographes, sociologues, anthropologues et historiens), les contributions rassemblées dans ce numéro peuvent être regroupées selon trois thématiques situées au cœur de débats animant actuellement, et parfois depuis longtemps, le vaste champ des études sur les migrations :

1. La pérennité des frontières et la mise en rapport des espaces géographiques par delà les Etats-nations.
2. L'intégration des migrants dans leurs lieux de destination et les politiques relatives aux migrations.
3. Les nouvelles formes de circulation corrélatives de la mondialisation.

PÉRENNITÉ DES FRONTIÈRES ET TRANSNATIONALISME

La question des frontières est, depuis les travaux des géographes du XIX^e siècle, considérée comme tout à fait cruciale pour l'étude des migrations. Qu'elles soient dites « naturelles » ou produites par des confrontations politiques ou militaires, les frontières ont longtemps été à la fois les lignes d'implémentation de la sélection des migrants par les Etats et les lignes qui, une fois franchies clandestinement ou officiellement, contribuaient à « produire » la figure même du migrant (si la frontière est celle d'un Etat, il devient un migrant international, si c'est celle d'une région, ou d'un canton, un migrant interne). Ce rôle spécifique et spatialement clairement situé de la frontière est cependant aujourd'hui de plus en plus mis en doute par l'ampleur des circulations de personnes, de marchandises et d'informations et par la levée ou le déplacement de nombreuses entraves. L'expérience a par ailleurs montré que si la notion de frontière est consubstantielle à la définition de la migration, elle entretient

avec elle des relations ambivalentes : d'un côté elle la restreint et de l'autre elle favorise certaines formes spécifiques de mobilité.

Trois auteurs de ce numéro abordent diversement cette thématique. Raoul KAENZIG montre en premier lieu que la frontière reste le lieu d'application d'une politique très peu étudiée et pourtant déterminante pour l'issue des projets migratoires, celle des visas. Francesco GARUFO étudie lui précisément en quoi la frontière a, dans le cas de la région jurassienne, été constitutive d'une catégorie spécifique de population et de main-d'œuvre, les bien nommés *frontaliers*, auxquels a été assigné un rôle particulier dans l'activité économique de l'industrie horlogère. Enfin Janine DAHINDEN questionne directement la persistance des frontières nationales en montrant que les réseaux sociaux des Neuchâtelois, ou tout au moins de certains d'entre eux, tendent à s'en affranchir à un point jusqu'ici insoupçonné.

L'article de Raoul KAENZIG analyse les déterminants de la politique helvétique en matière de visas durant la période qui a précédé l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen en décembre 2008. En s'appuyant sur les débats parlementaires relatifs à la suppression et respectivement au maintien de l'obligation du visa pour les ressortissants roumains et chinois, il montre comment les autorités suisses ont été contraintes de trouver des solutions « proches de l'équilibre » afin de concilier des intérêts de politique intérieure avec des considérations de politique internationale.

Francesco GARUFO cherche à mettre en évidence les particularités des fonctions attribuées à l'emploi frontalier dans le secteur horloger de l'Arc jurassien. Une analyse quantitative des archives du personnel de l'entreprise Tissot SA établie au Locle lui permet d'une part de souligner la relation étroite qui lie l'emploi frontalier à la conjoncture et d'autre part de confirmer l'hypothèse d'une main-d'œuvre fractionnée en deux segments. Ainsi, si une grande part des frontaliers est peu qualifiée et recrutée pour répondre aux variations de la demande, l'autre partie tend à être composée de travailleurs qualifiés dont la stabilité de l'emploi n'est pas sans rappeler celle des travailleurs suisses.

L'objectif de Janine DAHINDEN est de montrer comment les habitants de la ville de Neuchâtel, qu'ils soient migrants ou non, vivent différentes formes de transnationalités. S'appuyant sur une distinction entre la « transnationalité de réseau », qui se rapporte aux réseaux sociaux transnationaux et la « subjectivité transnationale », qui concerne les classifications cognitives d'appartenance dans l'espace transnational, sa recherche met en évidence quatre types de transnationalités, étroitement liés au positionnement social des individus et à leur processus d'intégration dans l'espace local et international.

L'INTÉGRATION DES MIGRANTS DANS LEURS LIEUX DE DESTINATION ET LES POLITIQUES RELATIVES AUX MIGRATIONS

L'intégration est une problématique classique des sciences sociales en général et des recherches sur les migrations en particulier. Elle est abordée sous trois angles dans ce numéro, celui des circonstances de la migration et de l'accueil par André PANCUZA et Etienne PIGUET, celui des lieux d'arrivée et des politiques de localisation de cette catégorie particulière de migrants que sont les requérants d'asile par

Romarc THIEVENT, celui enfin – ô combien médiatisé – de l’affiliation religieuse des migrants par Kerstin DÜMLER et Joëlle MORET.

Dans leur étude, André PANCZA et Etienne PIGUET explorent différents aspects de l’arrivée de réfugiés hongrois à Neuchâtel suite à l’écrasement de la révolution d’octobre 1956 par les blindés soviétiques, et mettent un accent particulier sur les modalités d’intégration des cinquante années écoulées depuis lors. Les auteurs concluent à une remarquable intégration des réfugiés hongrois de 1956 arrivés en Pays de Neuchâtel. Selon eux, les raisons de cette intégration exemplaire résident dans l’ouverture dont a fait preuve la Suisse en termes d’accès aux études et à des permis de séjour stables, ainsi que dans la rapidité avec laquelle les Hongrois ont pu s’insérer sur le marché du travail helvétique.

La contribution de Romarc THIEVENT traite également de la problématique de l’asile mais sous l’angle de la mise en œuvre de la politique d’accueil et d’hébergement des requérants d’asile par le canton de Neuchâtel. L’auteur propose une analyse des choix de localisation des centres d’accueil pour requérants d’asile ayant ouvert leurs portes dans le canton entre 1986 et 2009. L’étude conclut que l’implantation de ces structures dans de petites communes périphériques constitue toujours un défi politique en termes de dialogue entre les autorités et la population locale mais que ce choix s’explique principalement par la disponibilité d’objets immobiliers pouvant rapidement être transformés en centre d’accueil lorsque le besoin s’en fait sentir.

Kerstin DÜMLER et Joëlle MORET questionnent le rapport que les jeunes de confession musulmane établis dans le canton de Neuchâtel entretiennent avec la religion et avec les autres jeunes. S’appuyant sur des données quantitatives produites lors d’une enquête téléphonique conduite auprès de jeunes de toutes confessions résidant à Neuchâtel et à Lucerne, les auteures concluent que les jeunes musulmans de Neuchâtel constituent un groupe fortement hétérogène et que leur rapport à la religion est en fin de compte peu différent de celui des jeunes d’autres confessions.

LES NOUVELLES FORMES DE CIRCULATION CORRÉLATIVES DE LA MONDIALISATION

On assiste de manière croissante à une mondialisation du recrutement de main-d’œuvre qui engendre de nouvelles formes de circulation parfois fortement éloignées des migrations dites «classiques» qui structuraient l’espace mondial en des couloirs migratoires bien définis. C’est notamment le cas des footballeurs africains dont Raffaele POLI montre la forte mobilité et dont il analyse l’intégration sur le marché du travail mondial au travers du concept de circulation migratoire. C’est le cas aussi des professionnels de la santé que Clémence MERÇAY aborde sous l’angle des pratiques de recrutement des infirmières étrangères en Suisse romande.

En se basant sur une analyse statistique approfondie de la mobilité des joueurs de football dans le monde, Raffaele POLI remet en question le mythe de la réussite sociale et économique à travers le football particulièrement répandu sur le continent africain. Il montre en effet que les footballeurs recrutés en Afrique tendent à être intégrés de manière plus précaire dans le marché du travail européen que les joueurs d’autres origines et que les trajectoires ascendantes, c’est-à-dire menant les joueurs

vers les clubs des championnats nationaux les plus prestigieux et lucratifs, constitue l'exception plutôt que la règle.

Clémence MERÇAY décrit les pratiques et les critères intervenant dans le recrutement des infirmières étrangères par les structures hospitalières romandes et les met en perspective avec la politique migratoire suisse afin de déterminer dans quelle mesure les possibilités légales d'entrée en Suisse contraignent les velléités de recrutement des employeurs. L'auteure montre que les pratiques de recrutement sont restées relativement constantes malgré les évolutions du cadre légal, ceci en raison de la marge de manœuvre, résultant de l'écart entre les politiques migratoires et leur application effective, dont ont profité les employeurs.

La richesse conceptuelle et empirique des articles présentés dans ce numéro illustre bien le dynamisme de la recherche neuchâteloise sur le thème des mobilités. Elle confirme à quel point la Suisse et tout particulièrement la région neuchâteloise s'avèrent désormais de passionnants laboratoires pour l'étude de toutes les formes contemporaines de circulations.

Etienne PIGUET, Romaric THIÉVENT

Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

etienne.piguet@unine.ch

romaric.thievent@unine.ch

LES RÉFUGIÉS HONGROIS DE 1956 DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

ANDRÉ PANCZA, ETIENNE PIGUET

Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

pancza.a@bluemail.ch

etienne.piguet@unine.ch

RÉSUMÉ

A la suite de l'écrasement de la révolution hongroise de 1956, plus de 200 000 réfugiés ont fui leur pays vers l'Ouest. Environ 170 d'entre eux vivent aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel. Notre étude utilise un questionnaire et des entretiens afin de mettre en évidence d'une part les raisons qui ont incité les Hongrois à fuir leur pays natal et d'autre part les motifs qui les ont poussés à choisir la Suisse comme pays d'accueil. La description de leur arrivée dans le canton de Neuchâtel et l'accueil des autorités et de la population neuchâteloises ainsi que les modalités de leur intégration ont particulièrement retenu notre attention. Des questions adressées à la seconde génération – issue principalement de mariages mixtes – donnent ensuite quelques indications sur les relations que ces jeunes, désormais suisses, entretiennent avec la Hongrie.

Mots-clés : immigration, intégration, réfugiés, Hongrois, seconde génération.

INTRODUCTION

Après l'écrasement de la révolution hongroise d'octobre 1956 par les blindés soviétiques, environ 200 000 réfugiés ont fui vers l'ouest en franchissant la frontière autrichienne. De nombreux pays du monde occidental ont accueilli et hébergé ces fugitifs (HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, 2000). Entre 1956

et 1958, environ 13 800 d'entre eux ont trouvé refuge en Suisse dont 10 600 – deux tiers d'hommes, un tiers de femmes – se sont établis¹ (ZABRATSKY, 2006).

Cinquante ans après ces événements, nombre de ces réfugiés sont toujours présents en Suisse et on peut estimer que 170 vivent dans le canton de Neuchâtel. Notre étude a pour but d'explorer les modalités de leur arrivée en Suisse, les raisons du choix de ce pays d'exil, les conditions d'intégration et le positionnement actuel des Hongrois et de leurs enfants vis-à-vis de leurs pays d'origine et d'accueil. Cette étude s'inscrit donc dans le vaste et traditionnel champ des recherches sur l'intégration des migrants et plus spécifiquement des réfugiés (AGER et STRANG, 2008). Elle apporte à plusieurs égards un complément aux recherches existantes sur ces thèmes: elle permet en premier lieu un recul historique de cinquante ans et une prise en considération simultanée de la première et de la seconde génération issue de la migration²; elle porte en second lieu sur une cohorte de migrants très homogène, arrivés en un laps de temps très court, majoritairement tout au début de l'âge adulte avec un niveau de formation élevé, ce qui est rare dans l'histoire des migrations. On peut relever par ailleurs le très petit nombre d'études existantes au plan international sur les réfugiés hongrois de 1956 en général et sur leur intégration en particulier, si l'on excepte l'ouvrage classique de WEINSTOCK: *Acculturation and Occupation: A Study of the Hungarian Refugees in the United States* (1969), et la brève étude de SOSKIS (1967) qui datent de quarante ans. La seule étude relativement récente à notre connaissance est celle de BELA VARDY (1985) qui nous permettra certaines comparaisons. En Suisse aussi, bien que les événements de 1956 puissent être considérés comme une étape importante de la politique d'asile (PIGUET, 2009), les études sur les Hongrois sont rares, mis à part le mémoire de licence de STÄHELI (2006) et le récit de RESZLER (1990). L'exception à mentionner dans ce cadre est l'ouvrage de ZABRATSKY (2006) publié à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'insurrection. Composé principalement de témoignages, cet ouvrage inclut cependant les résultats d'une enquête auprès de 210 réfugiés, publications à laquelle nous aurons l'occasion de faire référence.

MÉTHODOLOGIE

En interrogeant d'anciens migrants sur leur réseau de connaissances, nous avons retrouvé l'adresse de 146 Hongrois de première et de seconde génération habitant le canton de Neuchâtel auxquels un questionnaire a pu être adressé en février 2009. Septante sept d'entre eux ont répondu, 42 de la première génération et 35 de la seconde ce qui nous assure une bonne représentativité même si l'échantillon reste modeste. Les résultats de l'enquête par questionnaire sont complétés par deux témoignages de Suisses ayant porté assistance aux réfugiés (Annexe 1), par des extraits de la presse locale (Annexe 2) et par cinq récits de Hongrois qui éclairent l'exode vers l'Autriche et l'arrivée à Neuchâtel (Annexe 3).

¹ Environ 3 200 ont quitté le pays pendant les deux premières années (1 100 pour l'Australie, environ 600 pour d'autres pays occidentaux, alors que 1 450 d'entre eux ont regagné la Hongrie et 50 sont décédés).

² La première génération comprend les personnes nées en Hongrie, la seconde les personnes nées en Suisse.

L'intégration est un « concept chaotique » utilisé par beaucoup mais compris différemment par chacun (AGER et STRANG, 2008). Dans la présente enquête, nous avons tenté d'appréhender simultanément deux aspects souvent distincts dans la littérature : l'intégration structurelle soit l'insertion et la dispersion d'une population de migrants à travers la structure de la société d'accueil (en termes de types d'occupation et de formation par exemple) et l'intégration culturelle, à savoir les transformations culturelles et identitaires (modes de vie, langue, systèmes de valeurs). Il convient d'emblée de relever que cette deuxième dimension s'avère difficilement saisissable dans la mesure où un individu modèle « intégré » n'existe – heureusement – pas, ni dans la société d'accueil ni parmi les immigrants et leurs descendants. Nous avons dès lors approché cette dimension en tentant de saisir dans toute sa subjectivité le sentiment d'appartenance exprimé par nos interlocuteurs. Il est admis dans la littérature que, si ces deux formes d'intégration peuvent se manifester de concert, l'une n'implique pas nécessairement l'autre. Toutes deux sont en outre influencées par les conditions d'intégration offertes par l'Etat et la société d'accueil en termes d'accès aux droits et aux ressources (PIGUET, 2005).

RAISONS DU DÉPART

Du point de vue du droit international, les motifs de fuite qui justifient la reconnaissance du statut de réfugié sont très clairement définis par la Convention de l'ONU de 1951. La littérature scientifique sur les migrations forcées souligne par contre à quel point toute décision de départ relève d'une multitude de facteurs explicatifs (RICHMOND, 1988). Le cas des Hongrois ne déroge pas à cette règle et les raisons qui les ont poussés à franchir la frontière autrichienne et à abandonner pays, famille, amis et possessions matérielles sont souvent complexes. Les réponses à notre questionnaire révèlent ainsi des raisons personnelles relevant de la Convention de 1951 : peur des représailles après avoir participé au soulèvement populaire, nonaccès aux études supérieures pour des raisons politiques³, mais aussi des motifs ne relevant pas d'une persécution individuelle tels que le souhait de vivre dans un pays libre et le climat d'insécurité et de désorganisation totale du pays après l'occupation russe (Tableau 1). Les réfugiés accueillis à Neuchâtel se souviennent aujourd'hui encore des événements tragiques qui ont motivé leur départ. Pendant quelques semaines, ils auront cru au changement, à l'indépendance, à la mise en place d'une vraie démocratie avec des droits individuels garantis pour chacun. Or, ces espoirs ont été anéantis du jour au lendemain. C'est donc un exode collectif qui a vu certaines villes proches de la frontière autrichienne se vider littéralement de leurs habitants durant les jours et semaines suivant l'invasion.

³ Seuls les enfants issus de familles communistes ou appartenant à la classe ouvrière pouvaient accéder à des études universitaires. Quant aux autres – considérés « non conformistes » – ils en étaient exclus.

Tableau 1. Raisons invoquées pour quitter la Hongrie (plusieurs réponses possibles)

Raisons invoquées	% des réponses positives ⁴
Le souhait de vivre dans un pays libre	42% (15)
Voir « autre chose », voyager, profiter de la liberté	26% (10)
La peur des représailles en raison d'une part active au soulèvement populaire	24% (8)
L'absence d'accès aux études supérieures à cause du « non-conformisme » de la famille	20% (7)
Vous êtes arrivé(e) en famille en tant qu'enfant	20% (7)
Vous-mêmes ou les membres de votre famille furent condamnés ou emprisonnés sous le régime totalitaire	16% (6)

CHOIX DE LA SUISSE COMME PAYS D'ACCUEIL

Pour la plupart des exilés, le choix du pays d'accueil s'effectuait dans les grands camps de regroupement des réfugiés dans les environs de Vienne. Concernant la Suisse, ce sont des représentants de la Croix-Rouge qui enregistraient les demandes et organisaient le transport des réfugiés par train. Seules deux personnes de notre enquête ont choisi la Suisse et Neuchâtel pour des raisons précises : l'une d'elles connaissait une famille domiciliée à La Chaux de Fonds, l'autre fut en contact préalable, en vue d'un engagement professionnel, avec une entreprise neuchâteloise. Pour les autres, le choix s'est fait en fonction de ce que l'on pourrait appeler un imaginaire géographique (GREGORY, 1995) des « vertus » de la Suisse : pays démocratique et neutre avec des possibilités de trouver un emploi, des perspectives favorables pour parfaire sa formation professionnelle ou des possibilités pour terminer ses études (Tableau 2). Le hasard lié à la procédure d'inscription des destinations de réinstallation dans les camps de transit autrichien semble par ailleurs avoir joué un rôle pour une bonne moitié des répondants et certains manifestèrent, une fois en Suisse, le souhait d'émigrer vers une autre destination (DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE, 1957).

Tableau 2. Pour quelle raison avez-vous choisi la Suisse comme pays d'accueil? (plusieurs réponses possibles)

Raisons du choix du pays	% des réponses positives
La Suisse est un pays démocratique et neutre	91% (21)
Vous pensiez pouvoir trouver un emploi bien rémunéré	78% (18)
Vous pensiez pouvoir continuer votre formation professionnelle en Suisse	68% (15)
La Suisse est un pays accueillant	65% (13)
Votre arrivée en Suisse est due au hasard	52% (12)
Vos parents ou connaissances vous ont conseillé de choisir la Suisse	47% (9)
Vous possédiez déjà des connaissances d'allemand ou de français	37% (7)
Vous étiez attiré par le paysage « carte postale » de la Suisse	17% (5)
Des connaissances, amis ou parents vous y attendaient	9% (3)

⁴ Les pourcentages sont calculés par rapport au total de réponses valides (oui ou non) qui varie selon la question. Le chiffre entre parenthèse indique le nombre absolu de personnes ayant répondu « oui ».

Des notions linguistiques en allemand ou en français ont influencé un tiers des exilés. Certains parlaient ou comprenaient en particulier le souabe, dialecte allemand pratiqué par des minorités en Transdanubie. On notera aussi que moins de la moitié des répondants ont reçu des conseils ou recommandations préalables pour se rendre en Suisse. Parmi les autres raisons influençant le choix et mentionnées, on lit :

« Un pays de réputation juste », « un pays de paix », ou « je voulais rester en Europe et ne pas partir outre-mer ».

Cette réponse montre combien l'attachement à la Hongrie était encore présent dans l'esprit des jeunes arrivants. Il s'agit sans doute d'un refus d'éloignement et d'un espoir d'y retourner plus facilement dans la perspective d'une accalmie politique.

ACCUEIL, PREMIERS CONTACTS ET EXPÉRIENCES DANS LE CANTON

Les premiers réfugiés hongrois qui débarquèrent du train à la gare de Neuchâtel le 13 novembre 1956 furent accueillis comme des rescapés d'un drame. En témoigne cet extrait de la Feuille d'Avis de Neuchâtel du lendemain :

« L'arrivée émouvante de 72 réfugiés hongrois hier soir à Neuchâtel : Soixante-douze personnes descendent du train en gare de Neuchâtel. Certains avaient pour toute fortune un petit sac ou un carton. Des gens comme vous et moi qui, après avoir vécu des jours et des jours dans un enfer, pas bien loin de chez nous, arrivent à Neuchâtel à la recherche d'un toit et d'un peu de tranquillité... Dans un calme impressionnant, nos hôtes traversent la gare puis prennent place dans trois autocars qui les transportent à leur nouvelle demeure : le Chanet⁵. Nous regardons ces 72 réfugiés : beaucoup de jeunes, quelques femmes, quatre ou cinq enfants ».

De manière générale, l'accueil réservé aux réfugiés hongrois par la population neuchâteloise fut particulièrement chaleureux (cf. Annexes 1 et 2). Les Hongrois fuyaient un système totalitaire et répressif désigné par les autorités suisses comme ennemi dans un contexte de guerre froide particulièrement tendu. Les motifs de fuite des Hongrois étaient compris et pleinement acceptés par une large majorité de la population suisse. L'enquête menée par ZABRATSKY (2006) auprès de 102 Suisses témoins de l'époque montre que plus de 80% d'entre eux considèrent la participation active au soulèvement et la quête de liberté comme les motifs principaux de l'arrivée en Suisse des réfugiés. Sur cette base, comme le relèvent PARINI et GIANNI (2005, p. 197), la rapidité de réaction des autorités fédérales fut exceptionnelle. Le 5 novembre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sollicite les Etats occidentaux pour l'accueil des réfugiés hongrois qui affluent en Autriche. Le lendemain, le Conseil fédéral offre l'hospitalité à un premier contin-

⁵ Le Chanet est un bâtiment d'hébergement collectif situé à 20 minutes à pied du centre ville de Neuchâtel. Les réfugiés y ont séjourné environ cinq semaines. Au début il y eut quelques « redistributions » des réfugiés entre les cantons. Des Hongrois de la Chaux-de-Fonds nous ont ainsi raconté être arrivés à Bière (canton de Vaud) et avoir ensuite été déplacés dans les montagnes neuchâteloises après quelques semaines (cf. Témoignage 1, Annexe 3).

gent de 2 000 réfugiés. Le 13 novembre leur nombre est porté à 4 000 et dès le 27 novembre la Suisse admet 6 000 réfugiés supplémentaires. Pour être acceptés, il suffit que les réfugiés expriment leur désir de se rendre en Suisse. Les réfugiés hongrois bénéficient d'un « statut définitif » leur permettant de demeurer dans le pays pour autant que leur comportement se conforme au droit⁶. Le livret pour étranger qui leur fut attribué, intitulé « Titre de voyage », leur permettait même de quitter le pays pour un bref séjour dans les pays voisins. Il s'agit de privilèges exceptionnels à une époque où les autorités redoutaient que des travailleurs étrangers ne se fixent durablement en Suisse (MAHNIG, 2005).

Les difficultés pour les nouveaux arrivants furent cependant nombreuses, à commencer par les problèmes linguistiques, car le magyar n'appartient pas aux langues indo-européennes et le russe était l'unique langue étrangère enseignée dans les collèges et gymnases en Hongrie. Toutefois, un soutien bénévole mis à disposition dans les camps d'accueil dès l'arrivée des réfugiés permit à la plupart d'entre eux d'acquérir des rudiments de français. Quant aux écoliers et étudiants, ils purent bénéficier d'un apprentissage systématique de la langue dans des classes de français. De plus, des interprètes bénévoles facilitèrent les échanges et une compréhension réciproque lors d'entretiens d'embauche par exemple.

Les témoignages que nous avons recueillis montrent que la grande majorité des réfugiés hongrois du canton se souvient avec reconnaissance des gestes de bienveillance déployés à leur égard par la population neuchâteloise (Tableau 3 et Annexes). Plus de la moitié d'entre eux ont été assistés directement par des familles qui les ont entourés, encouragés et soutenus et dont ils sont parfois devenus des amis proches. Seule une minorité de réfugiés a moins bien vécu l'installation dans le canton et dans le monde du travail, se plaint du « travail peu intéressant et de collègues indifférents », de difficultés à trouver un emploi ou encore du manque d'ouverture et du matérialisme des Neuchâtelois.

Tableau 3. Premiers contacts et expériences (plusieurs réponses possibles)

Impressions positives	% des réponses positives
Possibilités offertes sur le plan du travail ou poursuite des études	87% (27)
Un accueil particulièrement chaleureux de la part des autorités et de la population	84% (26)
Une organisation exemplaire dans les camps (i.e. camps de transit en Suisse)	80% (24)
La beauté du paysage : les villes, la campagne, le lac, les forêts jurassiennes	79% (22)
Aide ou accueil direct par des familles suisses	55% (17)
Impressions négatives	
Manque d'ouverture des Neuchâtelois, difficultés à entrer en contact	48% (15)
Manque d'aide pour faciliter l'acquisition du français	38% (11)
Attache excessive des Neuchâtelois aux biens matériels	14% (4)

⁶On notera que dans un premier temps, le Conseil fédéral avait souhaité que les 6 000 derniers arrivés ne séjournent que temporairement en Suisse (DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE, 1957).

ETUDES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Les associations d'étudiants suisses jouèrent un grand rôle dans l'élan de solidarité manifesté à l'égard des Hongrois. Le 29 octobre, soit avant même l'écrasement de l'insurrection, un défilé aux flambeaux réunissait 2000 étudiants à Zurich (ZABRATSKY, 2006). Il n'est dès lors pas surprenant que les conditions offertes aux réfugiés hongrois en termes d'accès aux études aient retenu l'attention des autorités. A Neuchâtel, le canton offrit aux étudiants hongrois la possibilité de choisir l'établissement scolaire ou universitaire où ils voulaient poursuivre leurs études. Nombre d'entre eux ont bénéficié de bourses ou de prêts offerts, soit par l'Etat, soit par des œuvres caritatives ou même par des écoles dont les élèves et professeurs cotisèrent pour permettre aux Hongrois de poursuivre les études dans leur établissement. Dans notre échantillon, 48% des étudiants ont bénéficié d'une bourse et 74% ont pu terminer leurs études dans le canton. Nombreux sont ceux qui ont entrepris des apprentissages et sont devenus par la suite ouvriers qualifiés ou détenteurs d'une Maîtrise fédérale. Les uns se sont engagés comme spécialistes dans des entreprises du canton, les autres, associés à des partenaires suisses, ont eu l'opportunité d'ouvrir et de diriger une entreprise. Parmi eux, 44% ont obtenu un Certificat fédéral de capacité (diplôme professionnel), 15% une Maturité (baccalauréat) et 41% un diplôme d'une haute école ou université. Comparativement au pourcentage d'universitaires chez les jeunes Suisses des années 1960, cette dernière proportion est très élevée. Comment expliquer un tel nombre de diplômés ? Une première réponse est apportée par l'âge moyen relativement jeune des réfugiés arrivés à Neuchâtel (19 ans) et par le fait que les étudiants formaient souvent les premiers rangs des révolutionnaires de 1956 et par conséquent des fugitifs. De plus, Neuchâtel « ville d'études » a peut-être vu arriver une proportion d'étudiants plus élevée que d'autres villes suisses. Enfin, on peut aussi craindre un biais ayant conduit davantage de personnes de formation supérieure à répondre à notre enquête. L'impression générale d'un haut niveau de formation atteint demeure cependant solide et cette caractéristique a grandement facilité l'intégration structurelle des Hongrois.

SENTIMENT D'APPARTENANCE ET RELATION AVEC LE PAYS D'ORIGINE

Dans notre enquête, nous avons posé un certain nombre de questions relatives au sentiment subjectif d'appartenance des ressortissants hongrois et à leur rapport avec le pays d'origine (Tableaux 4 et 5). Les réponses fournissent des indications sur leur position dans et vis-à-vis de la société, leur impression d'être acceptés par les autochtones et leurs éventuelles déceptions à cet égard⁷.

⁷Nous avons par ailleurs demandé aux Hongrois à quel moment ils se sont sentis suisses ou neuchâtelois pour la première fois. Leurs réponses mentionnent le plus souvent un événement tel que : « au moment de mon mariage en 1962 » ; « lors de la naissance de mes enfants en 1965 » ; « lors de ma naturalisation en 1968 » ; « au cours de mes années universitaires » ; « en devenant entrepreneur » ; « lors de mon élection au Conseil général en 1988 » ; « dès le moment où j'ai décidé de ne pas retourner en Hongrie », etc.

Tableau 4. Sentiment d'appartenance (plusieurs réponses possibles)

Sentiment d'appartenance	% des réponses positives
J'ai pu exercer ou j'exerce une activité comme n'importe quel autre Neuchâtelois ou Suisse	94% (33)
En Suisse, mes attentes en tant que réfugié(e) se sont bien réalisées	97% (34)
J'ai fait ma place dans le canton où j'ai une vie agréable sur le plan économique	97% (34)
Je me sens tout à fait intégré dans le canton ou ailleurs en Suisse et plus un étranger	89% (31)

Le tableau 5 essaie de sonder les rapports entretenus avec le pays d'origine. La complexité et l'ambivalence des sentiments identitaires ressort clairement mais aussi la confirmation que neuf Hongrois sur dix se sentent chez eux en Suisse. Interrogés sur leurs voyages en Hongrie, beaucoup ressentent une certaine déception, mais près de la moitié vit bien sa «double appartenance» et se sent aussi à l'aise en Suisse qu'en Hongrie. Enfin, le choix du retour en Hongrie à l'âge de la retraite n'est envisagé que par quelques-uns et, fait plus surprenant, les événements survenus en Hongrie n'intéressent qu'une minorité (18%) même si elle reste la «vraie patrie» pour 42%⁸.

Tableau 5. Liens avec la Hongrie actuelle (plusieurs réponses possibles)

Liens avec la Hongrie	% des réponses positives
La Suisse est devenue mon chez moi, où j'ai mes racines, et la Hongrie est devenue un lieu de vacances où je rends visite aux membres de ma famille	88% (30)
Je me sens à la fois suisse et hongrois	85% (29)
Lors de mes séjours en Hongrie je suis souvent déçu(e) et j'ai hâte de rentrer à Neuchâtel	59% (19)
Je me sens aussi bien en Hongrie qu'en Suisse	47% (16)
Je me sens neuchâtelois et suisse mais ma vraie patrie restera toujours la Hongrie	42% (13)
Une fois en retraite je pense retourner en Hongrie	9% (3)

Mariages mixtes et parcours professionnels

Bien que les mariages mixtes aient fait l'objet de plusieurs études en Suisse, le cas des ressortissants Hongrois n'a jusqu'ici pas été abordé car des données officielles à leur sujet ne sont disponibles que depuis 1987 (PIGUET, 2005). Notre enquête fournit à cet égard des chiffres intéressants: 44% de mariages avec des ressortissants suisses, 24% avec des ressortissants hongrois, 12% avec des ressortissants français ou espagnols, 4% avec des ressortissants italiens ou allemands. La proportion élevée de mariages mixtes chez les réfugiés hongrois s'explique sans doute par leur profil de jeunes hommes célibataires lors de l'entrée en Suisse et par leur parcours d'étude

⁸La question de leurs activités de loisirs a aussi été posée aux Hongrois. Ces dernières ne se distinguent pas de celles des Neuchâtelois et des Suisses décrites par les enquêtes périodiques de l'Office fédéral de la statistique. Seule différence, les Hongrois ne mentionnent pas le ski et vont moins au cinéma.

et de formation professionnelle dans le canton, lequel a certainement favorisé les contacts avec la population suisse.

Les « Hongrois de 56 » ont fait preuve d'une stabilité remarquable sur le plan professionnel, la plupart n'ayant exercé qu'un ou deux métiers en ne changeant d'employeur que deux ou trois fois. Ils se sentent aussi intégrés sur le plan matériel : 96% affirmant avoir « une vie agréable » sur le plan économique et 74% d'entre eux n'ont jamais connu une période de chômage.

Les études sur l'intégration économique menées dans le cadre du Programme national de recherche 39 sur la migration à la fin des années nonante montrent qu'à l'échelle suisse, malgré l'insertion progressive d'étrangers dans la société helvétique, des inégalités subsistent quant à l'opportunité à devenir cadre ou encore d'accéder à certains secteurs économiques ou à des études supérieures (FLÜCKIGER et ZARIN-NEJADAN, 2000). Les auteurs constatent ainsi que :

« La main-d'œuvre étrangère est moins bien intégrée au marché suisse du travail et son statut crée une immobilité professionnelle verticale... Les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement peuvent rester confinés à des positions inférieures en raison principalement d'une formation insuffisante ».

Rien de semblable n'apparaît chez les immigrés hongrois dont la participation au système économique est extrêmement variée. On dénombre parmi eux selon notre enquête 39% d'ouvriers ou salariés d'entreprise, 28% d'indépendants, 8% de cadres d'entreprise, 6% de propriétaires ou directeurs d'entreprise et 19% d'employés à l'Etat de Neuchâtel. Leurs occupations vont de l'ouvrier de fabrique au membre de direction d'une multinationale.

La situation conjoncturelle prévalant lors de l'arrivée des Hongrois en Suisse semble expliquer le succès de leur dispersion ultérieure aux différents niveaux de l'économie. Les portes des entreprises sont en effet alors largement ouvertes aux immigrants : l'année 1956 a vu le Produit intérieur brut de la Suisse croître de 6.4% et le taux de chômage affiche 0.2%. Déjà durant les premières semaines de présence des Hongrois dans les camps de transit, des voix s'élèvent pour demander à quelle date ils pourront se « mettre au travail » ! Les deux années qui suivront verront un léger ralentissement conjoncturel mais la croissance repartira dès 1959 pour atteindre 8.4% en 1961 et un taux de chômage égal à zéro.

Intégration politique

Tous les réfugiés que nous avons interrogés ont opté sans exception pour la naturalisation, la plupart d'entre eux dès que le délai légal d'attente de 12 ans fut écoulé. A l'échelle suisse, les années 1970 et 1971 virent ainsi plus de 3 000 Hongrois devenir suisses. Une minorité, les plus jeunes, ou ceux ayant contracté un mariage mixte ont pu bénéficier d'une naturalisation facilitée. Outre le souhait de s'intégrer pleinement dans la société, ce choix reflète la situation politique de l'époque. Le passeport suisse donnait la possibilité de rendre visite aux membres de la famille restée en Hongrie et offrait la protection d'un Etat démocratique. Ceci confirme pour le cas hongrois une caractéristique récurrente de la naturalisation : un acte relevant simultanément d'un processus identitaire et d'un calcul plus utilitaire. Une tendance à des taux de naturalisation plus élevés chez les ressortissants de pays soumis à des régimes oppressifs est d'ailleurs fréquemment observée dans la littérature (PIGUET et

WANNER, 2000). Toutefois, pour la plupart de nos interlocuteurs, la naturalisation est vécue comme une étape très importante de leur intégration à Neuchâtel : elle relève d'un désir d'appartenance et constitue un signe de reconnaissance de l'individu de la part des autorités cantonales et communales.

Si l'on en croit nos interlocuteurs, leur curiosité, et plus tard, leur intérêt pour les questions de politique suisse ne se manifeste pas réellement avant leur naturalisation. En effet, dans les années 1960, si les réfugiés hongrois, détenteurs d'un permis d'établissement, pouvaient participer à des votations sur le plan communal en raison d'une particularité historique du canton de Neuchâtel, leur droit d'éligibilité ne s'est concrétisé qu'avec l'acquisition de la citoyenneté suisse. Aujourd'hui, une majorité de 59% affirme s'intéresser à la politique suisse ou cantonale et 88% votent régulièrement (Tableau 6). La participation à la vie associative concerne une majorité des Hongrois (notre échantillon compte même 8 présidents ou vice-présidents d'associations) tandis qu'une minorité significative (14%) s'est lancée de manière active dans la politique en se portant candidats avec succès à des élections communales ou cantonales.

Tableau 6. Engagement politique

Engagement politique	% des réponses positives
J'ai régulièrement accompli mes devoirs civiques ⁹ (votations, élections)	88% (29)
Je me suis intéressé ou je m'intéresse à la politique suisse	59% (20)
Je fais ou j'ai fait partie de sociétés locales	55% (17)
En tant que citoyen (ne) je suis ou j'étais membre des autorités communales/cantonales	14% (5)

LA SECONDE GÉNÉRATION

Par un questionnaire spécifiquement adressé à la seconde génération, nous avons cherché à connaître les relations qu'elle entretient aujourd'hui encore avec la Hongrie. Le dépouillement des 35 réponses obtenues nous donne une image incomplète mais néanmoins révélatrice du point de vue de ces descendants d'immigrants hongrois. Globalement, il s'agit de jeunes suisses dont le père (le plus souvent) voire la mère ou les deux parents (quelques familles) ont immigré dans le canton de Neuchâtel en automne 1956 ou ultérieurement. La seconde génération regroupe de jeunes adultes pour la plupart mariés (56%) avec enfant(s) (1,9 en moyenne), célibataires (36%) ou encore divorcés (8%). Si la majorité de leurs parents vit toujours dans le canton de Neuchâtel, eux-mêmes sont davantage dispersés dans le pays et plusieurs d'entre eux vivent à l'étranger, généralement en Europe, dans un pays proche de la Suisse.

Les membres de la seconde génération reproduisent assez fidèlement le profil de formation de leurs parents. Leur statut professionnel est de haut niveau et la plupart d'entre eux sont satisfaits de leur place dans la société. Ils entretiennent aussi

⁹ On ne peut exclure que la formulation « devoir civique » ait pu induire en erreur certains de nos interlocuteurs et puisse expliquer ce taux particulièrement élevé en regard de la participation usuelle observée dans la population lors des votations.

des relations avec la Hongrie, pays qu'ils ont visité à plusieurs reprises mais leur connaissance de la langue est souvent élémentaire, voire inexistante. Une minorité d'entre eux affirme cependant parler et écrire correctement le hongrois. Quelques uns s'intéressent aussi à l'histoire du pays et on note chez eux une curiosité pour l'histoire des Magyars ainsi que pour la situation économique de la Hongrie. Aussi n'écartent-ils pas l'idée d'un retour durable dans le pays. Voici quelques commentaires significatifs à ce sujet :

« Pas impossible », « Séjour durable pour y travailler », « Rester plus longtemps dans la famille », « Je cherche un contrat de travail à durée déterminée », « Pour y travailler avec un salaire convenable », « Peut être s'y établir ».

Le cri du cœur de certains : *« J'adore la Hongrie »*, laisse envisager un séjour qui pourrait dépasser la durée habituelle des vacances... Ces remarques expriment un certain besoin de découvertes. Néanmoins la majorité d'entre eux ne voit pas l'intérêt de se rapprocher de la Hongrie.

CONCLUSION

Les réfugiés hongrois de 1956 arrivés en Pays de Neuchâtel peuvent être considérés aujourd'hui comme structurellement parfaitement intégrés dans la société neuchâteloise. Ils sont tous devenus des citoyens de plein droit sans pour autant avoir dû couper tous liens avec leur pays et leur culture d'origine. Ils pratiquent la langue, votent, participent à la vie sociale et se répartissent dans les différents niveaux hiérarchiques et branches de l'économie. De ce point de vue, on peut leur appliquer le constat posé par BELA VARDY au sujet de leurs compatriotes émigrés en 1956 aux Etats-Unis : ils se sont fondus dans la société¹⁰.

A quoi doit-on attribuer cette intégration relativement rapide et « réussie » en regard de celle, parfois plus difficile, des requérants d'asile et des réfugiés actuels ? Pour certains observateurs, cela serait dû au caractère véritablement politique des motifs d'asile des Hongrois, à leur effectif limité et à une proximité culturelle avec la Suisse. Ainsi, pour l'ancienne Conseillère fédérale en charge des réfugiés Elisabeth KOPP :

« Les requérants d'asile issus des événements de 1956 ne posaient pas de problème, non seulement en raison du fait que les Suisses étaient opposés aux régimes du bloc de l'Est de l'époque, mais car la majorité des requérants avait des motifs de fuite qui correspondaient à ceux prévus par notre législation. L'effectif des demandes est par ailleurs resté relativement limité et les réfugiés provenaient des mêmes cercles culturels que nous. Presque aucune de ces caractéristiques ne se retrouve en ce qui concerne les nouvelles vagues de réfugiés ». (Elisabeth KOPP, 2006, p. 39).

La description que nous venons de donner des modalités d'arrivée et de séjour des réfugiés hongrois à Neuchâtel oblige à nuancer considérablement cette interprétation. En premier lieu, nous avons observé que l'activisme politique direct lié au

¹⁰ *« The majority of the 56-ers simply melted into American society »* (VARDY BELA, 1985, p. 118).

soulèvement populaire ne concerne qu'une minorité de réfugiés hongrois. On rejoint ici aussi le diagnostic posé par BELA VARDY aux Etats-Unis¹¹. En second lieu, l'effectif de 13 800 réfugiés accueillis en quelques mois s'avère tout à fait comparable à celui des demandes d'asile actuelles. Enfin, l'hypothèse de proximité culturelle – outre son peu de fondement anthropologique – reflète une lecture très contemporaine des événements, marquée par l'entrée de la Hongrie dans l'Union européenne. En 1957, le Département fédéral de justice et police relevait au contraire :

«L'intégration des réfugiés hongrois dans notre communauté a mis deux mondes en présence. Des difficultés étaient donc inévitables. Il faudra beaucoup de patience et d'égards de la part de notre population pour que cette cohabitation se révèle à la longue fructueuse». (DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE, 1957, p. 399)¹².

C'est donc ailleurs que doit être cherchée l'explication de l'intégration des Hongrois : d'une part dans l'ouverture dont a fait preuve la Suisse en terme d'accès aux études et à des permis de séjours stables, d'autre part dans la rapidité avec laquelle les Hongrois ont pu s'insérer sur le marché du travail helvétique, ceci en raison de leur jeune âge et de leurs qualifications, mais aussi et surtout grâce à la conjoncture économique très favorable.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TÉMOIGNAGES DE NEUCHÂTELOIS RECUEILLIS LORS DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION HONGROISE

«La révolution hongroise a été pour moi une prise de conscience ; j'ai aussitôt éprouvé le besoin de m'engager sur le terrain. Je me suis annoncée comme bénévole à la Croix-Rouge neuchâteloise... Nous avions à organiser l'accueil au Chanet avant de recevoir les premiers réfugiés. Je faisais partie de ceux qui les retrouvaient dans le train. Quelle émotion et quelle rencontre inoubliable. J'ai en mémoire ces regards débordant de tristesse, d'angoisse, de tous âges, attendant de nous l'espoir, l'apaisement.

La communication était difficile, très peu parlaient français ou allemand. Cependant la confiance s'établit. Ils prennent leur quartier au Chanet et là pendant plusieurs semaines nous vivons en communauté. Notre rôle étant de leur redonner confiance, de leur trouver un emploi, un logis enfin de scolariser les enfants. Nous avons vécu tous ensemble des moments forts en particulier les repas où malgré les difficultés de la langue, nous parvenions à partager dans les rires mais aussi les larmes. Des relations se sont créées et ont duré»... (R.-M. H.)

¹¹ "Although a number of them (really a very small percentage of them) did participate in the actual fighting, most of them were really apolitical and left Hungary simply because the borders were suddenly thrown open", (BELA VARDY, 1985, p. 118).

¹² Cf. aussi le deuxième extrait de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL (Annexe 2).

« Ce matin d'octobre 1956, lorsque la Croix-Rouge de Neuchâtel a téléphoné pour demander un interprète hongrois-français et vice-versa, c'est avec joie que j'ai offert mes services. A mon arrivée au Chanet où étaient logés les réfugiés, j'ai trouvé des enfants, des jeunes gens, des adultes, des personnes plus âgées, mais toutes animées par le même espoir : refaire sa vie dans un pays libre, pouvoir y travailler, se reconstruire un avenir. Tous, ils avaient abandonné de la famille, des biens, ils sont venus en Suisse démunis de tout après avoir connu bien des souffrances pour y arriver, des longues marches dans la peur, passer la frontière austro-hongroise minée pour enfin connaître Neuchâtel. Si certains sont repartis pour d'autres cieux, ceux qui sont restés dans le canton se sont mis au travail pour apprendre cette langue étrangère qu'était le français pour eux.

Je me suis mise à disposition pour les accompagner chez le médecin ou chez le dentiste, régler les détails de cohabitation et d'habillement et parfois même pour élaborer les repas.

Lorsque je repense à cette période, je me souviens que j'avais devant moi des personnes emplies d'espérance, de volonté de pouvoir travailler en Suisse pour se recréer une vie et j'ai eu l'immense plaisir de retrouver, deux ans après cette tragédie, une des réfugiées travaillant dans la même compagnie d'assurance que moi. » (N.)

ANNEXE 2 : EXTRAITS DE LA PRESSE LOCALE

Le bureau de la Croix-Rouge nous fait part de l'effort magnifique fourni par chacun (FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL du 13 novembre 1956)

« Les élèves du gymnase ont apporté du papier, des stylos, des calendriers, des jeux de cartes, des disques, une radio. L'école professionnelle a fait parvenir pour le Chanet des lots de laines, de coton, d'aiguilles, tout ce qui est nécessaire à une femme pour la couture... Au collège des Parcs, les gosses se sont cotisés pour acheter des jouets pour les enfants hongrois. Les résultats sont si fantastiques qu'ils pourront, avec le surplus, acheter un lit pour un enfant. Et que dire de cette classe de Serrières qui s'en alla récolter du vieux papier et le revendre pour arriver, en vidant les cagnottes, à échanger la monnaie contre un beau billet de cent francs que les élèves apportèrent fièrement au secrétariat ? Et il y aurait une très longue liste à signaler encore [...] Les Hongrois seront installés définitivement dans quatre semaines environ. L'appel lancé pour leur trouver du travail, un logis a été entendu de partout. Les offres affluent et sont centralisées et examinées consciencieusement... De nombreuses communes adopteront une famille, des usines et des fabriques assureront du travail, des ménages accueilleront des femmes avec leurs enfants. »

L'« intégration » des réfugiés hongrois (FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL du 12 décembre 1956)

« Cette intégration n'ira pas sans provoquer de nombreux problèmes auxquels il convient de se préparer. Ces hommes et ces femmes, ne l'oublions pas, sont des citoyens d'une autre nation dont la mentalité, les conceptions propres se manifesteront et qu'il s'agira d'accepter sans les considérer comme des fautes. Les Hongrois sont de tempérament vif, ils considèrent les événements d'abord par le sentiment : dans un milieu peu démonstratif, habitué à juger les choses du point de vue logique et raisonnable, ils ressentent une impression d'indifférence et de solitude. Le meilleur moyen de gagner

leur confiance et de leur faire comprendre notre mentalité consistera à leur donner les renseignements et les explications nécessaires en faisant appel à leur bon cœur. Si, dans certaines circonstances, on ne pourra éviter d'adopter une attitude de fermeté, voire de contrainte en face de mauvaise volonté évidente, ces cas doivent rester exceptionnels. Les Hongrois sont un peuple fier, sensible et on résoudra plus facilement les problèmes en tenant compte de leurs sentiments sans les brusquer.»

**ANNEXE 3 : EXTRAITS D'INTERVIEWS MENÉS PAR M. B. ZÁDORY EN OCTOBRE 2006
À L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION HONGROISE**

Témoignage 1 (Gizi)

« Comment avez-vous quitté la Hongrie et comment êtes-vous arrivée dans le canton de Neuchâtel ?

- Nos parents ont pris la décision que nous, les enfants, devons quitter la Hongrie. Cette décision est liée à la révolution de 1956. Deux jours plus tard, avec les difficultés habituelles, nous arrivions en Autriche où nous étions accueillis avec gentillesse et beaucoup d'attention. Nous avons passé deux semaines dans un hôtel qui était à la disposition des réfugiés pour les loger. De là, nous avons été transférés en Suisse (le 5 décembre) où nous voulions nous rendre. Nous arrivions le lendemain à Lausanne puis aux casernes de Bière où nous avons été hébergés pendant 4 semaines. Le 7 janvier on nous a transférés au Locle où nous avons été accueillis avec gentillesse mais notre pays et nos parents nous manquaient beaucoup ; aussi, avions nous fréquemment les yeux pleins de larmes. Au Locle nous avons trouvé du travail, un logement que nous occupions d'abord gratuitement et dont nous payions le loyer par la suite.

- Comment s'est passée votre soirée de Noël en 56 ?

(rires)

- C'était particulièrement triste... Nous étions coupés de nos parents et le repas de Noël fut aussi mémorable : la saucisse de veau avec des röstli. La saucisse avec sa couleur fade paraissait bizarre à une Hongroise habituée à la saucisse avec du paprika ! Cependant on nous entourait avec beaucoup de gentillesse voyant notre tristesse et le profond dépaysement qui était le nôtre.

- Comment avez-vous vécu votre départ, la séparation de vos parents qui sont restés à Budapest ?

- C'était un événement malheureux qui faisait du mal et nous enfants, nous avons beaucoup pleuré. Notre mère nous a accompagnés sur un bout de chemin mais ensuite nous avons poursuivi notre route en tram d'abord puis en camion vers l'ouest. Nous avons passé notre dernière nuit dans une forêt près de la frontière où un homme assez âgé nous a menés dans une barque à la frontière autrichienne. Mais, avant de pouvoir passer à l'ouest, des policiers de la police secrète nous ont repérés et arrêtés. Cependant, après s'être approprié nos montres et bijoux (nous étions une vingtaine à chercher la frontière), l'un des policiers a pris mon petit frère pour lui faire passer la frontière ; après, c'était à nous autres d'en faire autant. En Autriche, au premier village on voyait de la lumière, c'était l'école transformée en camp provisoire pour l'accueil des réfugiés...»

Témoignage 2 (János)

« Pourquoi as-tu décidé de quitter la Hongrie ?

- J'ai franchi la frontière le 9 novembre 1956. D'abord j'avais peur. Mon père avait précédemment été emprisonné pour des raisons politiques et j'étais aussi impliqué dans le mouvement révolutionnaire en diffusant les directives du gouvernement d'Imre Nagy au village. Pour ces raisons, nous avons décidé avec un ami de franchir la frontière autrichienne qui se trouvait à moins de 10 km de notre village. J'étais anti-communiste, j'appréciais la musique occidentale, je détestais l'idéologie soviétique ; tout ceci a suffi pour que je quitte le pays.

- Vous avez franchi la frontière de jour ou pendant la nuit ?

- C'était le soir, il faisait déjà bien sombre vers 9 heures. De jour c'était plus risqué à cause des Russes de plus en plus nombreux vers la frontière. C'est le chef de gare qui nous a montré le passage le moins risqué et il a pris la montre de mon copain pour nous avoir « aidés » ! La zone devenait dangereuse. Les Russes utilisaient leurs armes pour "endiguer" la fuite des Hongrois. »

Témoignage 3 (Berci)

« Un soir, grande agitation dans la maison : nous devons rassembler quelques affaires, nous partons ! Nous allons à la capitale pour y passer une nuit ; de là, nous nous rendons dans une ville frontière pour « observer le terrain ». Un matin très tôt nous nous réveillons, il fait encore nuit. Nous partons à travers champs. Il fait froid et j'ai faim. Nous avançons. A gauche et à droite nous entendons des pétards, des coups de feu. Nous avançons. Je suis fatigué. Le sac de mon frère est trop lourd. Il fait froid et j'ai faim. Tout à coup, le ciel s'éclaire. Que c'est beau ! On voit toutes les étoiles et on entend les chiens aboyer. Mon père nous dit : "dépêchez-vous, dépêchez-vous !" . On ne peut pas s'arrêter. Quelque part dans un buisson on entend des voix : « Arrêtez-vous, aidez-nous ». On passe plus loin. La neige crisse sous nos pieds, il fait froid, j'ai faim et je suis fatigué. Il faut s'arrêter. Mon père me prend sur ses épaules et nous continuons. On entend des cris au loin, de nouveau des aboiements, des pétards, des fusées éclairantes. Nous nous arrêtons. Nous mangeons quelque chose. Au bord de la route il y a une plaque de glace recouverte de neige. Mon père y a inscrit la date de notre passage de la frontière. Nous continuons et rencontrons des gens qui nous amènent dans un camp. Là nous vivons à quelques dizaines dans une salle de gymnastique. On nous distribue des habits, des couvertures, nous recevons de la nourriture. C'est là que j'ai mangé ma première orange. On nous rase la tête on nous désinfecte. C'est aussi là que je prends ma première bouffée de cigarette. Quelques semaines plus tard nous prenons le train pour Milan et de Milan à Neuchâtel. C'est ainsi que nous sommes arrivés en Suisse. »

Témoignage 4 (Julia)

« Nous avons décidé de quitter le pays car notre présence au village devenait risquée ; on sentait l'hostilité des communistes et on conseillait à mon mari de "disparaître" . Aussi, la mort dans l'âme, nous avons décidé de fuir le pays. Mon mari et les enfants se sont rendus à Budapest chez son frère où ils ont fait halte. De là ils ont poursuivi en automobile dans la direction de la frontière. Vers la frontière habitait une de nos

très bonnes connaissances. C'est là que nous devons nous retrouver. Quant à moi, j'ai pris le train pour m'approcher de la frontière. Dans le train mes affaires personnelles avaient été fouillées, ma bible et les photos de la famille découvertes et les policiers m'accusaient de vouloir fuir à l'ouest en délaissant ma famille. L'inspecteur décida de me refouler. J'ai dû acheter mon billet de retour et reprendre le train en direction de Budapest. Au premier arrêt je suis descendue sans vraiment savoir où j'étais. Au village j'ai vu les villageois se diriger vers l'église et j'en ai fait autant. Il faut dire que dans les villages proches de la frontière les policiers organisaient de véritables chasses aux fugitifs qui s'apprêtaient à gagner l'Ouest. Après la messe, le curé, qui m'avait repérée, m'a offert une collation et m'a indiqué comment je pouvais m'approcher de la frontière sans éveiller l'attention. Le lendemain, à 4 heures du matin, je suis partie. En franchissant la "zone labourée"¹³ que j'ai traversée en courant, j'ai perdu connaissance. Quand je me suis réveillée, on parlait autour de moi dans une langue inconnue ; cependant je devinais qu'on me demandait où je voulais aller. J'ai répondu que j'étais "magyar" et on m'a amenée dans un camp de réfugiés. Là, j'ai cherché mon mari et mes fils mais sans succès et j'imaginai le pire les concernant. Au camp on m'a fourni une sorte de questionnaire à remplir qui devait permettre de retrouver la trace de ma famille. J'ai rempli cette feuille tant bien que mal avec les rudiments de mes connaissances linguistiques dont quelques mots de français, J'ai sollicité la Croix-Rouge suisse pour m'aider à retrouver mon mari et mes trois fils... Un mois plus tard j'ai appris la bonne nouvelle : ils se trouvaient en Suisse, à Neuchâtel, où j'ai pu les rejoindre quelques jours plus tard. Finalement, c'est grâce à mes souvenirs scolaires et aux quelques notions linguistiques que je n'avais pas tout à fait oubliées que la réunion de notre famille a pu se faire et que nous avons pu commencer une nouvelle vie ici. »

Témoignage 5 (Jean)

« J'ai quitté la Hongrie et mon village Felöcsatár le 11 février 1957. Avec mon petit cousin qui avait douze ans et moi quatorze et demi on a décidé de partir en Autriche. Pour y arriver nous devons traverser une forêt d'environ 1 km de large et des terres agricoles qui se situaient entre le village et la forêt... Ayant traversé la frontière, nous sommes arrivés dans un village autrichien. C'était vers 8 heures le soir et, dans l'une des maisons, la lumière était encore allumée. On a frappé à la porte. Une dame nous a accueillis et nous avons dormi chez elle. Le lendemain matin un policier du village nous a amenés dans sa jeep dans un camp de réfugiés hongrois. Là, je suis resté seulement trois jours. Deux jours après notre fuite, ma tante, la maman de mon cousin, est venue nous chercher pour nous ramener en Hongrie. Ne voulant pas la suivre, je me suis sauvé en grimpant sur un immense sapin d'où ils n'ont pas pu me faire descendre. Donc je suis resté seul. Le lendemain on m'a transféré dans un très grand camp à Eisenstadt où on a regroupé un millier de réfugiés. Lorsqu'on m'a demandé où je voulais aller, j'ai répondu que ma maman et ma grande sœur se trouvaient déjà en Suisse à Bienne (où elles étaient arrivées auparavant). Ce n'est que bien plus tard, le 10 avril que j'ai pu les retrouver à Bienne... De là, on m'a transféré à La Sagne où j'ai commencé à travailler dans la fabrique de balanciers... Un mois plus tard ma mère et ma sœur sont venues également pour y travailler.

¹³L'ensemble de la frontière était bordée d'une zone labourée d'une cinquantaine de mètres permettant de repérer les éventuelles traces laissées par des fuyards.

- *Quelles ont été vos premières impressions en arrivant en Suisse ?*

- *J'ai trouvé le pays bien accueillant. On nous a trouvé du travail, par exemple. Mon premier salaire a permis d'acheter un modeste service de table (3 cuillères, 3 fourchettes, 3 couteaux etc.) ceci afin de devenir relativement indépendants. Le gros problème était surtout la langue, ne sachant ni l'allemand ni le français, les premiers six mois ont été particulièrement durs car j'avais de la peine à comprendre ce qu'on me disait...»*

BIBLIOGRAPHIE

AGER Alastair and STRANG Alison, 2008 : « Understanding Integration : A Conceptual Framework », *Journal of Refugee Studies* 21 (2), 166-191.

BELA VARDY Steven, 1985 : *The Hungarian-Americans*. Boston : Twayne.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE, 1957 : « L'accueil des réfugiés hongrois », in DFJP, éd., *La pratique suisse de l'asile dans une époque récente*, Berne (Annexe au rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur "La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés de 1933 à nos jours").

FLÜCKIGER Yves et ZARIN-NEJADAN Milad, 2000 : *Intégration de la population étrangère en Suisse - Aspects économiques*. Genève : Rapport final PNR39/FNS – http://www.unige.ch/ses/lea/Instituts/oue/Projets/FN/Rapport_final.pdf (consulté en septembre 2009).

GREGORY Derek, 1995 : « Imaginative geographies », *Progress in Human Geography* 19 (4), 447-485.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR), 2000 : *Les réfugiés dans le monde 2000 – Cinquante ans d'action humanitaire*. Paris : Autrement.

KOPP Elisabeth, 2006 : « Die ungarische Flüchtlinge in meinem Leben », in ZABRATSKY George, éd., *Flucht in die Schweiz – Ungarische Flüchtlinge in der Schweiz*. Zürich : Orell Füssli, 30-41.

MAHNIG Hans, éd., 2005 : *Histoire des politiques d'immigration, d'intégration et d'asile en Suisse*. Zurich : Seismo.

PARINI Lorena et GIANNI Matteo, 2005 : « Enjeux et modifications de la politique d'asile en Suisse de 1956 à nos jours », in MAHNIG Hans, éd., *Histoire des politiques d'immigration, d'intégration et d'asile en Suisse*. Zurich : Seismo, 189-247.

PIGUET Étienne, 2005 : *L'immigration en Suisse depuis 1948 – Une analyse des flux migratoires*. Zurich : Seismo.

PIGUET Étienne, 2009 : *L'immigration en Suisse – soixante ans d'entrouverture (2^e édition entièrement mise à jour)*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes – Collection Le Savoir Suisse.

PIGUET Étienne et WANNER Philippe, 2000 : *Les naturalisations en Suisse : différences entre nationalités, cantons et communes, 1981-1998*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

RESZLER André, 1990 : « Un Hongrois du Pays de Vaud : aspects et paradoxes d'une double appartenance », in CENTLIVRES Pierre, éd., *Devenir suisse : adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*. Genève Georg, 253-261.

RICHMOND A.H., 1988 : « Sociological Theories of International Migration : The Case of Refugees », *Current Sociology* 36 (2), 7-25.

SOSKIS Philip, 1967 : « The Adjustment of Hungarian Refugees in New-York », *International Migration Review* 2 (1), 40-46.

STÄHELI Urban, 2006 : « *Zu Hause, aber nicht daheim* » : *Akkulturationsverläufe bei Immigranten aus Ungarn in der Schweiz*. Zürich : Orell Füssli.

WEINSTOCK Alexander S., 1969 : *Acculturation and Occupation : A Study of the 1956 Hungarian Refugees in the United States*. The Hague : Martinus Nijhoff.

ZABRATSKY George, éd., 2006 : *Flucht in die Schweiz – Ungarische Flüchtlinge in der Schweiz*. Zürich : Orell Füssli.

ABSTRACT

Following the crushing of the 1956 Hungarian revolution, more than 200 000 refugees fled to the West. About 170 of them now live in the Swiss canton of Neuchâtel. Our study uses a questionnaire to analyze both the reasons which have led Hungarians to flee and their motives for choosing Switzerland as an asylum country. We then describe the circumstances of their arrival in Neuchâtel and the welcoming attitude of the population and local authorities, as well as the mechanisms by which they have assimilated into local society. Questions specifically designed for the second generation – which resulted mostly from mixed unions – then provide us with some insights into the relationships that these young Swiss of Hungarian origin have with contemporary Hungary.

Keywords: *immigration, integration, refugees, Hungarian, second generation.*

ZUSAMMENFASSUNG

Nach der Niederschlagung der ungarischen Revolution von 1956 sind mehr als 200 000 Menschen aus ihrem Land in Richtung Westen geflüchtet. Ungefähr 170 von ihnen wohnen heute im Kanton Neuenburg. Unsere Studie basiert auf einem Fragebogen sowie mehreren Interviews und widmet sich der Frage, aus welchen Gründen diese Personen damals aus ihrem Heimatland geflüchtet sind aus welchen Motiven sie gerade die Schweiz als Empfangsland gewählt haben. Dabei haben uns einerseits die Beschreibung ihrer Ankunft im Kanton Neuenburg und des Empfangs durch die Neuenburger Behörden und Bevölkerung sowie andererseits die Modalitäten ihrer Integration interessiert. Die Fragen, die wir an die vornehmlich aus Mischehen stammende zweite Generation gestellt haben erlauben abschliessend einige Hinweise über das Verhältnis, welches diese eingebürgerten, jungen Schweizer zu Ungarn pflegen.

Schlüsselwörter: *Einwanderung, Integration, Flüchtlinge, Ungarn, zweite Generation.*

Etienne Piguet, Romaric Thiévent	
Editorial : Migrations contemporaines	7
Raoul Kaenzig	
Les visas en Suisse : un exercice d'équilibrisme	11
Francesco Garufo	
Travail frontalier et segmentation du marché de l'emploi horloger dans l'Arc jurassien : le cas de Tissot SA (1960-1980).....	23
Janine Dahinden	
La transnationalisation des réalités sociales : quand une petite ville devient « transnationale »... ..	39
André Pancza, Etienne Piguet	
Les réfugiés hongrois de 1956 dans le canton de Neuchâtel.....	57
Romaric Thiévent	
La localisation des centres d'accueil pour requérants d'asile dans le canton de Neuchâtel.....	75
Kerstin Dümmler, Joëlle Moret	
Jeunes musulmans, un rapport à la religion tout aussi diversifié que les autres jeunes	89
Raffaele Poli	
L'Afrique dans le marché mondial du football : les migrations de joueurs entre espoirs et réalités	103
Clémence Merçay	
Le recrutement international d'infirmière en Suisse romande de 1970 à nos jours	113